

Motion ponctuelle

POUR UN ARCHIPEL DE L'ÉCOLOGIE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA DEMOCRATIE EN BRETAGNE.

« Voyons que la plupart des îles du monde font archipel avec les autres. »

Edouard GLISSANT dans « Traité du tout monde »

L'appel « *Pour une Bretagne résiliente, solidaire et vivante face aux crises* » lancé aux élus.es par des associations, collectifs, personnalités, organisations syndicales et citoyen.ne.s, illustre la nécessité que des rassemblements s'organisent rapidement pour répondre aux changements qui s'imposent.

EELV porte des valeurs et des orientations politiques en phase avec les urgences écologiques, sociales et démocratiques. La société civile dans sa diversité manifeste une volonté de transformations radicales, qui rejoint nos propres combats. Il nous faut réussir à dépasser les logiques de compétition, sur la base de projets communs, afin de créer un rapport de force collectif suffisant, du local au régional, capable de mettre en œuvre les changements nécessaires.

Conformément au vote de notre congrès national, nous proposons que le projet politique régional d'EELV Bretagne s'inscrive dans une démarche de co-construction d'un archipel de l'écologie, de la solidarité et de la démocratie en Bretagne.

Qu'est-ce qu'un archipel politique ?

L'archipel est une organisation partenariale horizontale, égalitaire et dynamique, fondée sur une charte de valeurs communes et d'un projet global. Elle a pour objectif de mettre en synergie et en mouvement des organisations qui coopèrent tout en respectant leurs identités. Les partenaires (associations, syndicats, partis politiques) sont liés sur un plan opérationnel par des actions, des initiatives collectives. Chacun peut initier un ou plusieurs projets.

Chacun de ceux-ci fait l'objet d'un consentement soit au niveau de l'assemblée générale, soit au niveau du comité de pilotage, en fonction du niveau d'importance défini ensemble. Chaque projet est adressé à l'ensemble des partenaires de l'archipel qui dispose de la liberté de s'y engager. Grâce à ce collectif nous sommes en capacité d'œuvrer sur des projets de toutes natures.

L'archipel dispose d'une assemblée générale des partenaires qui définit sa politique et sa stratégie sur le long terme (en particulier celle concernant la transformation du système). Elle fixe la feuille de route en fonction des propositions, des moyens et de la mobilisation que toutes et tous sont capables de porter pour nous amener à réaliser le projet global. L'AG est composée de plusieurs représentant.e.s par partenaires (2, 4...). Le fonctionnement est égalitaire. Les partenaires, petits ou grands, disposent d'un même pouvoir. Sur un plan formel, il peut s'organiser sous la forme d'une association coopérative.

L'organisation s'appuie sur une équipe opérationnelle (bénévoles ou salarié.e.s en fonction des moyens) qui assure la liaison entre les acteurs. L'archipel dispose d'un

budget propre, défini par les partenaires. L'archipel permet de disposer d'outils et de moyens communs (mutualisation des moyens logistiques, outils numériques, assistance ...).

Un comité de pilotage est constitué pour mener les actions et /ou les projets, s'appuyant sur les accords qui relient un plus ou moins grand nombre d'acteurs et ce en fonction des projets communs qui peuvent être bilatéraux, trilatéraux, multilatéraux, et de durée de vie variable. Ce comité de pilotage soutient, coordonne les actions et projets dans lesquels s'engagent les partenaires. L'AG décide de la marge de manœuvre du comité de pilotage en fonction de l'importance du projet en termes de membres mobilisés, de moyens à mettre en œuvre et d'impacts attendus.

Notre engagement : initier une démarche volontaire pour créer cet archipel politique

La charte que nous proposerons pour amorcer la dynamique de construction de cet archipel sera co-construite avec nos partenaires. Elle sera en accord avec les valeurs portées par la motion d'orientation votée par les adhérent.e.s.

L'archipel politique est un dispositif ambitieux capable de permettre à tous les acteurs souhaitant se mobiliser autour de ces principes de coopérer efficacement dans le respect de leur diversité et de nos valeurs.

Le congrès, en votant favorablement cette motion, donnera mandat au BER d'initier une démarche active auprès de l'ensemble des acteurs et actrices concernés pour construire cet archipel. Il y consacra les moyens humains, financiers et matériels nécessaires qui donneront lieu à un retour périodique en CPR.

Signataires :

Anne Barbichon, Pascal Baudont, Glenn Besnard, Jean-Pierre Bigorne, René Bilien, Serge Borvon, Céline Burgos Céspedes, Nathalie Chaline, Didier Chapelon, Philippe Cocheril, Yves Cochet, Samuel Crand, Chadli Daoud, Nicolas Deleume, Jeannick Deltour, Claire Desmares, Alain Dubois, Nicolas Duman, Claire Duval, Michel Forget, Pierre Guézennec, Laetitia Jouno, William Lajeanne, Robert Languille, Loïc Le Hir, Jean-Paul Le Pohon, Michel Le Saint, Michèle Le Tallec, Nathanaël Legerad, Laurent Lintanf, Bernard Martin, Philippe Olliero, Martine Petit, Christine Prigent, Gwendal Quiguer, Lisianne Rault, Emilie Roch, Rosalie Salaün, Soulas Evelyne, Christine Tréguier, Christine Vaugrente.